

Coalition pour l'accueil des enfants

À l'attention des membres de la
Commission de la science de l'éducation et
de la culture du Conseil national (CSEC-N)
Services du Parlement
3003 Berne

Berne, le 16 février 2021

Séance spéciale sur le thème de l'accueil extrafamilial des enfants : quelques impulsions pour améliorer la situation

Monsieur le Président de la commission,
Mesdames et Messieurs les membres de la commission,

Lors de la séance du 18 de la CSEC-N, vous traiterez principalement de l'accueil extrafamilial des enfants et de la politique de la petite enfance. En plus du rapport du Conseil fédéral du 3 février sur ce sujet, des initiatives parlementaires 20.413 Prelicz-Huber « L'accueil extrafamilial et parascolaire, prestation de service public » et 17.412 Aebischer « Égalité des chances dès la naissance », vous débattrez également de l'expertise juridique de Pascal Mahon et Batsheba Huruy : « Les compétences de la Confédération en matière d'accueil extrafamilial et parascolaire ». Les membres de la Coalition pour l'accueil des enfants vous invitent à saisir cette occasion pour concourir à la mise en place d'une politique familiale nationale cohérente, dont le financement et la qualité de l'accueil, y compris les qualifications et les conditions de travail du personnel, soient coréglementés par la Confédération.

La Coalition pour l'accueil des enfants est née l'an dernier, pendant la première vague de la pandémie de COVID-19. Alors que les structures institutionnelles d'accueil extrafamilial voyaient leur existence menacée par les mesures du Conseil fédéral, la Coalition s'est engagée pour les soutenir. En effet, le fonctionnement de ces structures, maintenu en mode restreint par les autorités lors du premier semi-confinement, représentait un défi organisationnel et financier de taille, pour les enfants et les parents comme pour les structures elles-mêmes. Même si celles-ci furent reconnues – à juste titre – comme étant d'importance systémique, les pertes financières ont mis en péril l'existence même des institutions privées.

Heureusement, les faillites ont pu être évitées, grâce notamment aux indemnités pour pertes financières exigées par le Parlement. Des fermetures de structures d'accueil faute de moyens nous auraient renvoyés des années en arrière en matière de conciliation famille/vie professionnelle. Aujourd'hui, nous devons nous atteler à renforcer l'accueil extrafamilial des enfants. Cela vaut la peine non seulement en temps de crise, mais constitue aussi une avancée importante de politique familiale et dans la lutte contre la pénurie de personnel qualifié. Les organisations membres de la Coalition pour l'accueil des enfants vous invitent à ouvrir la voie à une politique familiale nationale cohérente.

L'expertise juridique de M. Mahon et Mme Huruy réfute l'argumentation défendue jusqu'ici par la Confédération, selon laquelle, en vertu de la Constitution fédérale, l'organisation et le financement de l'accueil extrafamilial des enfants relèveraient de la compétence exclusive des cantons et des communes et que la Confédération pourrait intervenir tout au plus de manière subsidiaire. Bien au contraire, la Constitution donne à la Confédération la compétence d'agir de manière renforcée et anticipatrice dans l'accueil extrafamilial des enfants, comme le démontre l'expertise.

Nous saluons la teneur des deux initiatives parlementaires précitées et nous aimerions vous soumettre deux propositions concrètes visant à renforcer la compétence de la Confédération en matière de financement et de contrôle de la qualité de l'accueil extrafamilial des enfants :

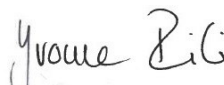
- **Pérennisation des diverses aides de la Confédération** : il n'est pas obligatoire de limiter la durée et l'ampleur des aides destinées à l'accueil des enfants, comme le démontre aussi l'expertise juridique. C'est pourquoi nous proposons que la Confédération continue, là où l'offre est encore insuffisante, à favoriser la création de nouvelles structures d'accueil via des incitations financières dégressives ainsi qu'à aider les cantons à réduire les coûts supportés par les parents à travers des contributions financières non limitées dans le temps. Les aides financières devraient être liées, pour toutes les structures, à des critères de qualité, notamment les qualifications et les conditions de travail du personnel, ainsi qu'à des critères d'accessibilité pour tous les enfants.
- **Exigences de qualité formulées par la Confédération** : jusqu'à ce jour, la qualité de l'accueil des enfants, les qualifications du personnel ainsi que ses conditions de travail sont déterminées surtout par des réglementations cantonales et, de ce fait, très diverses d'un endroit à l'autre. Au niveau fédéral, seule l'ordonnance sur le placement d'enfants (OPE) prévoit des prescriptions minimales. Comme cette dernière a été édictée en vue de réglementer le placement d'enfants et que l'accueil de ceux-ci n'y est abordé que marginalement, les règles qu'elle contient sont insatisfaisantes en la matière. Une révision de l'ordonnance a échoué il y a une dizaine d'années. Aujourd'hui, la situation est tout autre et nous estimons que le débat doit être relancé. C'est pourquoi nous vous invitons à remettre cette problématique sur la table et à vous engager de manière à ancrer au niveau fédéral des prescriptions unifiées en matière de qualité de l'accueil, de taux d'encadrement, de qualifications et de conditions de travail du personnel chargé de l'accueil, etc.

En vous remerciant de bien vouloir prendre en considération nos demandes et en nous tenant à votre disposition pour toute question à ce sujet, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la CSEC-N, Mesdames et Messieurs les membres de la CSEC, l'expression de notre haute considération.

Pour la Coalition pour l'accueil des enfants :



Anja Knabenhans
Any Working Mom



Yvonne Ribl
Association suisse des infirmiers
et infirmières ASI



Nora Bienz et Patrizia Kündig
Association suisse des médecins-assistant(e)s et
chef(fe)s de clinique ASMAC



Claudine Esseiva
Business & Professional Women
BPW Switzerland



Anja Wyden Guelpa
Commission fédérale pour les questions
familiales COFF



Yvonne Schärli
Commission fédérale pour les questions
féminines CFQF



Dagmar Rösler
Dachverband Lehrerinnen und Lehrer Schweiz
LCH



Amanda Wildi und Natascha Wey
Éducation + accueil



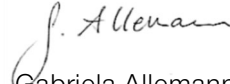
Vanessa Käser
Eidgenössische Kommission dyni Mueter EKdM



Stephan Germann
Elternkomitee Kinderbetreuung



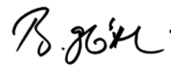
Bea Heim
Fédération des Associations des retraités et de
l'entraide en Suisse FARES



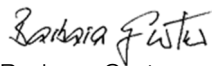
Gabriela Allemann
Femmes protestantes en Suisse FPS



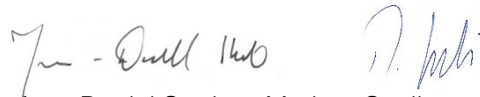
Martine Docourt et Tamara Funciello
Femmes* socialistes



Balthasar Glättli
Les Verts Suisse



Barbara Gurtner
Manifestgruppe der GrossmütterRevolution



Jean-Daniel Strub et Markus Gygli
Männer.ch, Faïtière des organisations suisses
d'hommes et de pères



Heidi Simoni
Marie Meierhofer Institut für das Kind MMI




Babette Sigg
PDC Femmes



Claudia Mühlebach
Pro Enfance



Philippe Gnaegi
Pro Familia



Irene Meier
Pro Juventute



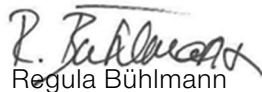
Lucie Waser
SEV




Natascha Wey
Syndicat des services public SSP



Valérie Borioli Sandoz
Travail.Suisse



Regula Bühlmann
Union syndicale suisse (USS)



Therese Wüthrich
WIDE Switzerland




Niklaus Bieri
Protection de l'enfance Suisse



Samuel Rohrbach
Syndicat des enseignantes et des enseignants
de Suisse romande SER



Patrizia Mordini
Syndicom



Vania Alleva
Unia



Oliver Hunziker
Verein für elterliche Verantwortung VeV



Anja Lukičić-Burger
Women's March Zürich



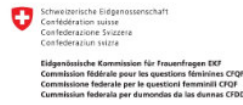
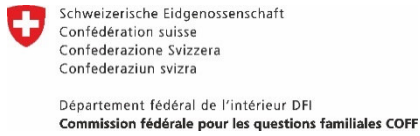
SBK ... die Stimme der Pflege
ASI ... la voix infirmière

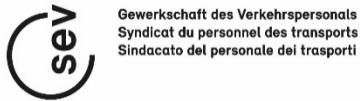


Verband Schweizerischer Assistenz- und Oberärztinnen und -ärzte
Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique
Associazione svizzera dei medici assistenti e capiclinica



BPW SWITZERLAND
Business & Professional Women





Travail.Suisse

